

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#### **Arrêté du 28 janvier 2013 autorisant au titre de l'année 2013 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer**

NOR : INTA1301567A

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 28 janvier 2013, est autorisée au titre de l'année 2013 l'ouverture d'un examen professionnel en vue du recrutement au choix dans le grade de secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer.

Cet examen professionnel est ouvert aux fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie C ou de même niveau relevant du ministre de l'intérieur ou affectés dans ce ministère.

Les intéressés doivent avoir atteint au moins le 6<sup>e</sup> échelon du grade d'adjoint administratif de 1<sup>re</sup> classe ou d'un grade équivalent et justifier d'au moins cinq années de services publics, dont trois ans au moins de services effectifs dans un corps régi par le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006.

Les conditions d'ancienneté dans le grade d'adjoint administratif de 1<sup>re</sup> classe ou dans un grade équivalent et les conditions de services effectifs s'apprécient au 31 décembre 2013.

Le nombre de postes offerts à l'examen professionnel sera fixé ultérieurement par arrêté ministériel.

La demande d'admission à concourir s'effectue, au choix du candidat, par voie télématique ou par voie postale.

#### **1. Inscription par voie télématique**

L'inscription par voie télématique doit être effectuée sur le site internet du ministère de l'intérieur : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr), à la rubrique « Nos métiers, administration, filière administrative, calendrier des concours et inscriptions ».

La date de clôture des inscriptions par voie télématique est fixée au vendredi 1<sup>er</sup> mars 2013, à 18 heures (heure de Paris), terme de rigueur.

Pour que sa candidature soit regardée comme valable, le candidat doit impérativement :

- procéder à la validation de son inscription sur le service télématique dans le délai de rigueur ;
- envoyer, par voie postale uniquement, les pièces justificatives éventuellement requises au centre d'examen choisi (cf. liste des centres d'examen ouverts ci-dessous).

La date limite d'envoi des pièces justificatives est fixée au lundi 4 mars 2013, terme de rigueur (le cachet de la poste faisant foi).

#### **2. Inscription par voie postale**

##### *2.1. Retrait du formulaire d'inscription*

Le retrait du formulaire d'inscription s'effectue, au choix du candidat, par téléchargement, par courrier ou par retrait sur place.

##### *2.1.1. Par téléchargement*

Sur le site internet du ministère de l'intérieur : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr), à la rubrique « Nos métiers, administration, filière administrative, calendrier des concours et inscriptions ».

La date limite de retrait du formulaire d'inscription par téléchargement est fixée au lundi 4 mars 2013, à 18 heures (heure de Paris), terme de rigueur.

##### *2.1.2. Par courrier ou par retrait sur place*

En joignant au courrier une enveloppe (format A4) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 100 g (libellée aux nom et adresse du candidat) ou par retrait sur place :

- pour la province : auprès des bureaux des ressources humaines des préfectures de région (cf. annexe) ;
- pour l'outre-mer : auprès des bureaux des ressources humaines des préfectures ou des hauts-commissariats (cf. annexe) ;
- pour tous : au ministère de l'intérieur, SG/DRH/SDRF/BRPP (pôle concours), à l'attention de M. Patrick SANTORO (téléphone : 01-60-37-11-02, patrick.santoro@interieur.gouv.fr), 27, cours des Petites-Ecuries, 77185 Lognes.

La date limite de retrait du formulaire d'inscription par voie postale est fixée au lundi 25 février 2013, terme de rigueur (le cachet de la poste faisant foi).

La date limite de retrait du formulaire d'inscription sur place est fixée au lundi 4 mars 2013, à 16 heures (heure de Paris), terme de rigueur.

## 2.2. Modalités de transmission des dossiers d'inscription par voie postale

Le candidat doit transmettre son dossier d'inscription au centre d'examen choisi (cf. liste des centres d'examen ouverts ci-dessous).

Pour que sa candidature soit regardée comme valable, son dossier d'inscription comprendra obligatoirement :

- le formulaire d'inscription à l'examen professionnel dûment rempli, daté et signé ;
- les pièces justificatives éventuellement requises ;
- une enveloppe autocollante (format standard) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 20 g (libellée aux nom et adresse du candidat).

La date de clôture des inscriptions par voie postale est fixée au lundi 4 mars 2013, terme de rigueur (le cachet de la poste faisant foi).

Tout dossier incomplet ou mal renseigné sera rejeté.

La date de l'épreuve écrite d'admissibilité est fixée au jeudi 23 mai 2013.

Cette épreuve se déroule dans les centres d'examen suivants :

- pour les agents résidant en province : Ajaccio ; Amiens ; Besançon ; Bordeaux ; Caen ; Châlons-en-Champagne ; Clermont-Ferrand ; Dijon ; Lille ; Limoges ; Lyon ; Marseille ; Metz ; Montpellier ; Nantes ; Orléans ; Poitiers ; Rennes ; Rouen ; Strasbourg ; Toulouse ;
- pour les agents résidant en outre-mer : Basse-Terre ; Cayenne ; Dzaoudzi ; Fort-de-France ; Noumea ; Papeete ; Saint-Denis de La Réunion ; Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- pour les agents résidant Paris et en région Ile-de-France : en Ile-de-France.

L'épreuve orale d'admission se déroule en région Ile-de-France aux dates prévisionnelles suivantes : entre le 17 septembre et le 4 octobre 2013.

En vue de l'épreuve orale d'admission, les candidats déclarés admissibles à l'examen professionnel par le jury envoient, par voie postale uniquement, au ministère de l'intérieur, SG/DRH/SDRF/BRPP (pôle concours), à l'attention de M. Patrick SANTORO, 27, cours des Petites-Ecuries, 77185 Lognes :

- le dossier de reconnaissance des acquis de leur expérience professionnelle (RAEP) complet (en trois exemplaires) ;
- une enveloppe autocollante (format standard) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 20 g (libellée aux nom et adresse du candidat).

La date limite d'envoi du dossier RAEP est fixée au lundi 2 septembre 2013, terme de rigueur (le cachet de la poste faisant foi).

Le modèle de dossier RAEP ainsi que le guide d'aide au remplissage seront disponibles à compter du jeudi 25 avril 2013, sur le site internet du ministère de l'intérieur : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr), à la rubrique « Nos métiers, administration, filière administrative, calendrier des concours et inscriptions ».

## A N N E X E

### Préfectures de région

DOMICILIATION DU CANDIDAT	SERVICE COMPÉTENT	ADRESSE DU SERVICE COMPÉTENT
RÉGION ILE-DE-FRANCE : (75) PARIS, (77) SEINE-ET-MARNE, (78) YVELINES, (91) ESSONNE, (92) HAUTS-DE-SEINE, (93) SEINE- SAINT-DENIS, (94) VAL-DE-MARNE, (95) VAL-D'OISE	Ministère de l'intérieur, direction des ressources humaines, sous-direction du recrutement et de la formation, bureau du recrutement et de la promotion professionnelle, pôle concours	27, cours des Petites-Ecuries, 77185 Lognes, 01-60-37-12-88, 01-60-37-12-62, 01-60-37-13-17, <a href="http://www.interieur.gouv.fr">www.interieur.gouv.fr</a>
RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR : (13) BOUCHES-DU-RHÔNE, (04) ALPES-DE- HAUTE-PROVENCE, (05) HAUTES-ALPES, (06) ALPES-MARITIMES, (83) VAR, (84) VAUCLUSE	Préfecture des Bouches-du-Rhône, secrétariat général, direction des ressources humaines, bureau du recrutement	Boulevard Paul-Peytral, 13282 Marseille Cedex 20, 04-91-15-60-00, <a href="http://www.paca.gouv.fr">www.paca.gouv.fr</a> , <a href="http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr">www.bouches-du-rhone.gouv.fr</a>

DOMICILIATION DU CANDIDAT	SERVICE COMPÉTENT	ADRESSE DU SERVICE COMPÉTENT
RÉGION BASSE-NORMANDIE : (14) CALVADOS, (50) MANCHE, (61) ORNE	Préfecture du Calvados, secrétariat général, direction des ressources humaines, bureau du recrutement	Rue Saint-Laurent, 14038 Caen Cedex, 02-31-30-64-00, <a href="http://www.basse-normandie.gouv.fr">www.basse-normandie.gouv.fr</a> , <a href="http://www.calvados.gouv.fr">www.calvados.gouv.fr</a>
CORSE : (20A) CORSE-DU-SUD, (20B) HAUTE-CORSE	Préfecture de la Corse-du-Sud, secrétariat général, direction des ressources humaines, bureau du recrutement	Rue Sergent-Casalunga, BP 401, 20188 Ajaccio Cedex 1, 04-95-11-12-13, <a href="http://www.corse.pref.gouv.fr">www.corse.pref.gouv.fr</a>
RÉGION BOURGOGNE : (21) CÔTE-D'OR, (58) NIÈVRE, (71) SAÔNE-ET-LOIRE, (89) YONNE	Préfecture de la Côte-d'Or, secrétariat général, direction des ressources humaines, bureau du recrutement	53, rue de la Préfecture, 21041 Dijon Cedex, 03-80-44-64-00, <a href="http://www.cote-dor.gouv.fr">www.cote-dor.gouv.fr</a>
RÉGION FRANCHE-COMTÉ : (25) DOUBS, (39) JURA, (70) HAUTE-SAÔNE, (90) TERRITOIRE DE BELFORT	Préfecture du Doubs, secrétariat général, direction des ressources humaines, bureau du recrutement	8 bis, rue Charles-Nodier, 25035 Besançon Cedex, 03-81-25-10-00, <a href="http://www.franche-comte.gouv.fr">www.franche-comte.gouv.fr</a> , <a href="http://www.doubs.gouv.fr">www.doubs.gouv.fr</a>
RÉGION MIDI-PYRÉNÉES : (31) HAUTE-GARONNE, (09) ARIÈGE, (12) AVEYRON, (32) GERS, (46) LOT, (65) HAUTES-PYRÉNÉES, (81) TARN, (82) TARN-ET-GARONNE	Préfecture de la Haute-Garonne, secrétariat général, direction des ressources humaines, bureau du recrutement	Place Saint-Etienne, 31038 Toulouse Cedex 9, 05-34-45-34-45, <a href="http://www.haute-garonne.gouv.fr">www.haute-garonne.gouv.fr</a>
RÉGION AQUITAINE : (33) GIRONDE, (24) DORDOGNE, (40) LANDES, (47) LOT-ET-GARONNE, (64) PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	Préfecture de la Gironde, secrétariat général, direction des ressources humaines, bureau du recrutement	Esplanade Charles-de-Gaulle, 33077 Bordeaux Cedex, 05-56-90-60-60, <a href="http://www.aquitaine.gouv.fr">www.aquitaine.gouv.fr</a> , <a href="http://www.gironde.gouv.fr">www.gironde.gouv.fr</a>
RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON : (34) HÉRAULT, (11) AUDE, (30) GARD, (48) LOZÈRE, (66) PYRÉNÉES-ORIENTALES	Préfecture de l'Hérault, secrétariat général, direction des ressources humaines, bureau du recrutement	34, place des Martyrs-de-la-Résistance, 34062 Montpellier Cedex 02, 04-67-61-61-61, <a href="http://www.languedoc-roussillon.gouv.fr">www.languedoc-roussillon.gouv.fr</a> , <a href="http://www.herault.gouv.fr">www.herault.gouv.fr</a>
RÉGION BRETAGNE : (35) ILLE-ET-VILAINE, (22) CÔTES-D'ARMOR, (29) FINISTÈRE, (56) MORBIHAN	Préfecture d'Ille-et-Vilaine, secrétariat général, direction des ressources humaines, bureau du recrutement	3, avenue de la Préfecture, 35026 Rennes Cedex 9, 02-99-02-10-35, <a href="http://www.bretagne.gouv.fr">www.bretagne.gouv.fr</a>
RÉGION PAYS DE LA LOIRE : (44) LOIRE-ATLANTIQUE, (49) MAINE-ET-LOIRE, (53) MAYENNE, (72) SARTHE, (85) VENDEE	Préfecture de la Loire-Atlantique, secrétariat général, direction des ressources humaines, bureau du recrutement	6, quai Ceineray, BP 33515, 44035 Nantes Cedex 1, 02-40-41-20-20, <a href="http://www.pays-de-la-loire.gouv.fr">www.pays-de-la-loire.gouv.fr</a> , <a href="http://www.loire-atlantique.gouv.fr">www.loire-atlantique.gouv.fr</a>
RÉGION CENTRE : (45) LOIRET, (18) CHER, (28) EURE-ET-LOIR, (36) INDRE, (37) INDRE-ET-LOIRE, (41) LOIR-ET-CHER	Préfecture du Loiret, secrétariat général, direction des ressources humaines, bureau du recrutement	181, rue de Bourgogne, 45042 Orléans Cedex, 02-38-81-40-00, <a href="http://www.centre.gouv.fr">www.centre.gouv.fr</a> , <a href="http://www.loiret.gouv.fr">www.loiret.gouv.fr</a>
RÉGION CHAMPAGNE-ARDENNE : (51) MARNE, (08) ARDENNES, (10) AUBE, (52) HAUTE-MARNE	Préfecture de la Marne, secrétariat général, direction des ressources humaines, bureau du recrutement	1, rue de Jessaint, 51036 Châlons-en-Champagne, 03-26-26-10-10, <a href="http://www.marne.gouv.fr">www.marne.gouv.fr</a>
RÉGION LORRAINE : (57) MOSELLE, (54) MEURTHE-ET-MOSELLE, (55) MEUSE, (88) VOSGES	Préfecture de la Moselle, secrétariat général, direction des ressources humaines, bureau du recrutement	Place de la Préfecture, 57034 Metz Cedex, 03-87-34-87-34, <a href="http://www.lorraine.gouv.fr">www.lorraine.gouv.fr</a> , <a href="http://www.moselle.gouv.fr">www.moselle.gouv.fr</a>
RÉGION NORD - PAS-DE-CALAIS : (59) NORD, (62) PAS-DE-CALAIS	Préfecture du Nord, secrétariat général, direction des ressources humaines, bureau du recrutement	12-14, rue Jean-Sans-Peur, 59039 Lille Cedex, 03-20-30-59-59, <a href="http://www.nord.gouv.fr">www.nord.gouv.fr</a>
RÉGION AUVERGNE : (63) PUY-DE-DÔME, (03) ALLIER, (15) CANTAL, (43) HAUTE-LOIRE	Préfecture du Puy-de-Dôme, secrétariat général, direction des ressources humaines, bureau du recrutement	18, boulevard Desaix, 63033 Clermont-Ferrand Cedex 01, 04-73-98-63-63, <a href="http://www.auvergne.gouv.fr">www.auvergne.gouv.fr</a>
RÉGION ALSACE : (67) BAS-RHIN, (68) HAUT-RHIN	Préfecture du Bas-Rhin, secrétariat général, direction des ressources humaines, bureau du recrutement	Petit Broglie, 5, place de la République, 67073 Strasbourg Cedex, 03-88-21-67-68, <a href="http://www.bas-rhin.gouv.fr">www.bas-rhin.gouv.fr</a>
RÉGION RHÔNE-ALPES : (69) RHÔNE, (01) AIN, (07) ARDÈCHE, (26) DRÔME, (38) ISÈRE, (42) LOIRE, (73) SAVOIE, (74) HAUTE-SAVOIE	Préfecture du Rhône, secrétariat général, direction des ressources humaines, bureau du recrutement	106, rue Pierre-Corneille, 69419 Lyon Cedex 03, 04-72-61-60-60, <a href="http://www.rhone.gouv.fr">www.rhone.gouv.fr</a>

DOMICILIATION DU CANDIDAT	SERVICE COMPÉTENT	ADRESSE DU SERVICE COMPÉTENT
RÉGION HAUTE-NORMANDIE : (76) SEINE-MARITIME, (27) EURE	Préfecture de la Seine-Maritime, secrétariat général, direction des ressources humaines, bureau du recrutement	7, place de la Madeleine, 76036 Rouen Cedex, 02-32-76-50-00, <a href="http://www.seine-maritime.gouv.fr">www.seine-maritime.gouv.fr</a>
RÉGION PICARDIE : (80) SOMME, (02) AISNE, (60) OISE	Préfecture de la Somme, secrétariat général, direction des ressources humaines, bureau du recrutement	51, rue de la République, 80020 Amiens Cedex, 08-21-80-30-80, <a href="http://www.somme.gouv.fr">www.somme.gouv.fr</a>
RÉGION POITOU-CHARENTES : (86) VIENNE, (16) CHARENTE, (17) CHARENTE-MARITIME, (79) DEUX-SÈVRES	Préfecture de la Vienne, secrétariat général, direction des ressources humaines, bureau du recrutement	Place Aristide-Briand, BP 589, 86021 Poitiers Cedex, 05-49-55-70-00, <a href="http://www.poitou-charentes.gouv.fr">www.poitou-charentes.gouv.fr</a> , <a href="http://www.vienne.gouv.fr">www.vienne.gouv.fr</a>
RÉGION LIMOUSIN : (87) HAUTE-VIENNE, (19) CORRÈZE, (23) CREUSE	Préfecture de la Haute-Vienne, secrétariat général, direction des ressources humaines, bureau du recrutement	1, rue de la Préfecture, BP 87031, 87031 Limoges Cedex 1, 05-55-44-18-00, <a href="http://www.haute-vienne.gouv.fr">www.haute-vienne.gouv.fr</a>

*Préfectures et hauts-commissariats d'outre-mer*

DOMICILIATION DU CANDIDAT	SERVICE COMPÉTENT	ADRESSE DU SERVICE COMPÉTENT
(971) GUADELOUPE	Préfecture, secrétariat général	Palais d'Orléans, rue de Lardenoy, 97109 Basse-Terre Cedex, 05-90-99-39-00, 05-90-99-38-22, 05-90-99-38-83, <a href="http://www.guadeloupe.pref.gouv.fr">www.guadeloupe.pref.gouv.fr</a>
(972) MARTINIQUE	Préfecture, secrétariat général	82, rue Victor-Sévère, BP 647-648, 97262 Fort-de-France Cedex, 05-96-39-36-00, 05-96-39-36-13, <a href="http://www.martinique.pref.gouv.fr">www.martinique.pref.gouv.fr</a>
(973) GUYANE	Préfecture, secrétariat général	Rue Fiedmond, BP 7008, 97307 Cayenne Cedex, 05-94-39-45-00, 05-94-39-46-04, 05-94-39-46-27, <a href="http://www.guyane.pref.gouv.fr">www.guyane.pref.gouv.fr</a>
(974) LA RÉUNION	Préfecture, secrétariat général	Place du Barachois, 97400 Saint-Denis, 02-62-40-77-77, 02-62-40-76-20, 02-62-40-76-24, <a href="http://www.reunion.pref.gouv.fr">www.reunion.pref.gouv.fr</a>
(975) SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	Préfecture, secrétariat général	Place du Lieutenant-Colonel-Pigeaud, BP 4200, 97500 Saint-Pierre-et-Miquelon, 05-08-41-10-10, 05-08-41-10-07, <a href="http://www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr">www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr</a>
(976) MAYOTTE	Préfecture, secrétariat général	BP 20, 97610 Dzaoudzi, 02-69-60-10-54, <a href="http://www.mayotte.pref.gouv.fr">www.mayotte.pref.gouv.fr</a>
(987) POLYNÉSIE FRANÇAISE	Haut-commissariat de la République, secrétariat général	Avenue Pouvanaa-a-Oopa, BP 115, 98713 Papeete Tahiti, 06-89-46-86-86, 06-89-50-60-44, <a href="http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr">www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr</a>
(988) NOUVELLE-CALÉDONIE	Haut-commissariat de la République, secrétariat général	1, avenue du Maréchal-Foch, BP C5, 98844 Noumea Cedex, 06-87-23-04-41, 06-87-23-04-50, <a href="http://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr">www.nouvelle-caledonie.gouv.fr</a>